

Décision

Générale

colonial

Décision n° 717 accordant une indemnité spéciale à M. William Siad.

n° 717

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
29 juin 1949Numéro JO
n° 6 du 30/06/1949 v2Date du numéro
30 juin 1949

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu la décision n° 935 du 15 septembre 1048 accordant une bourse scolaire à M. William Siad

Sur la demande de l'intéressé,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une indemnité spéciale mensuelle de 6.000 francs métropolitains est accordée à M. William Siad pour leçons particulières pendant la période du 1er janvier au 30 juin 1949. Art. 2. — La dépense est imputable sur le

chapitre 13, article 2, paragraphe 3, budget local, exercice 1949. Art. 3. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation . Le Secrétaire général, R. CHAMBOREDON,